

## CONSEIL D'ETAT

### SECTION DES TRAVAUX PUBLICS

#### OBSERVATIONS

**POUR** : 1° La Fédération A.L.T.O. (Alternatives aux nouvelles Lignes TGV Ouest), dont le siège est : Les Grandes Haies - 72550 Degré, représentée par son président en exercice

2° Monsieur Christophe Rouillon, Conseiller général de la Sarthe (Groupe PS), Maire de Coulaines (Sarthe), Vice-président de l'Association des Maires de France

3° Madame Marietta Karamanli, Conseillère générale de la Sarthe (Groupe PS), Maire adjointe du Mans

4° Monsieur Patrice Perdereau, Maire adjoint du Mans (Groupe MGP)

5° Madame Maryse Berger, Maire 1<sup>ère</sup> adjointe du Mans (Groupe MGP)

6° Monsieur Jean Louis Prigent, Maire adjoint du Mans (Groupe Les Verts)

7° Madame Dominique Niederkorn, Maire adjointe du Mans (Groupe Les Verts)

8° Monsieur Christophe Gavallet, Conseiller Régional des Pays de la Loire (Groupe Les Verts), Maire de Surfonds (Sarthe)

9° Madame Marie-Laure Motreuil, Conseillère Régionale des Pays de la Loire (Groupe Les Verts)

**SUR** : Le projet de décret portant déclaration d'utilité publique de la Ligne à Grande Vitesse Bretagne-Pays de Loire (dite « LGV Ouest » ou « LGV Bretagne »)

Les observations qui vont suivre sont présentées à la requête, d'une part, d'une association, d'autre part, de huit personnalités de sensibilités politiques différentes, élues dans des collectivités distinctes.

Les auteurs des documents annexés se rejoignent pour attirer l'attention du Conseil d'Etat sur l'extrême gravité des conséquences du projet de Ligne à Grande Vitesse Bretagne-Pays de Loire qui lui a été transmis par le Gouvernement.

Ces documents développent de manière précise et détaillée les arguments démontrant le défaut d'utilité publique, le défaut d'opportunité et les irrégularités du projet.

D'emblée, les intervenants entendent mettre en exergue un point d'actualité qui est immédiatement et particulièrement révélateur : alors que l'option des trains pendulaires a été minorée par les initiateurs du projet, puis totalement écartée par la commission d'enquête, il a été révélé quelques semaines seulement après la clôture de l'enquête publique que de tels trains pendulaires circuleront sur les lignes Paris/Brest et Paris/Quimper (avec activation de la pendulation après Rennes) et que la SNCF a, pour cette raison, adressé à la société Alstom, le 14 décembre 2006, une « *demande de prix pour la pendularisation du TGV Atlantique* ».

Ceci n'en rend que plus pertinentes et plus urgentes les observations qui vont suivre.

Le bien-fondé de cette démarche a été, très récemment, renforcé par la circonstance que, par lettre du 13 avril 2007, deux personnalités politiques de premier plan, Monsieur Roland du Luart, sénateur (UMP) de la Sarthe, Vice-Président du Sénat, Président du Conseil Général de la Sarthe et Monsieur Jean-Claude Boulard, Maire du Mans (PS), Président de la Communauté urbaine « Le Mans Métropole » ont solennellement demandé à Monsieur le Ministre des Transports de surseoir à toute déclaration d'utilité publique du projet en cause tant que n'aura pas été effectuée « *une étude complète, actualisée et indépendante de RFF sur l'alternative pendulaire sur la ligne existante régénérée à l'Est de Rennes* ».

Dans le même sens, Monsieur Pierre Hellier, Député de la Sarthe, Vice-Président du Conseil Général et quinze autres élus sarthois, ont adressé, le 23 avril 2007, à l'avocat soussigné, à l'attention de la Section des Travaux Publics, un courrier indiquant les raisons pour lesquelles ils s'opposent au projet de ligne nouvelle et s'étonnent de l'absence d'étude sérieuse, par les promoteurs du projet, de l'alternative que constitue le système dit à pendulation.

Productions :

- 1 - Observations de l'association ALTO et annexes
- 2 - Document supplétif établi par les élus exposants
- 3 - Lettre de MM. du Luart et Boulard au Ministre des Transports (13 avril 2007)
- 4 - Lettre de M. Hellier et de quinze autres élus sarthois (23 avril 2007)

SCP NICOLAÏ - de LANOUELLE  
Avocat au Conseil d'Etat